



**ARTICLE 1 : BIEN ACCUEILLIS, VOUS SEREZ**

Tout client qui contactera L'EXPERT FENÊTRE par tous moyens à sa disposition recevra un accueil attentif et chaleureux.



**ARTICLE 2 : BIEN INFORMÉS, VOUS SEREZ**

Toute personne qui le souhaitera pourra bénéficier d'un diagnostic gratuit des menuiseries et fermetures de son habitation. Il lui sera remis un bilan qui définira de manière précise et objective les améliorations, changements à effectuer et ce dans les meilleurs délais.



**ARTICLE 3 : NOS PRIX, TENUS SERONT**

Nos EXPERTS FENÊTRE s'engagent à vous remettre un devis détaillé de votre demande. Nous nous engageons à maintenir les prix indiqués pendant une durée de 1 mois\*.



**ARTICLE 4 : LIBRES, VOUS SEREZ**

L'EXPERT FENÊTRE s'engage à respecter la législation en vigueur de la vente à domicile.



**ARTICLE 5 : LES DÉLAIS, TENUS SERONT**

L'EXPERT FENÊTRE s'engage à respecter les délais inscrits sur le bon de commande et convenus ensemble.



**ARTICLE 6 : DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR MESURE, NOUS PROPOSERONS**

L'EXPERT FENÊTRE s'engage à vous proposer, si vous le souhaitez, une ou plusieurs solutions de financement de vos projets. Les organismes financiers partenaires de L'EXPERT FENÊTRE sont des sociétés reconnues et sérieuses, c'est notre garantie.



**ARTICLE 7 : DE LA POSE, SATISFAITS VOUS SEREZ**

Dans la semaine précédant les travaux, L'EXPERT FENÊTRE s'engage à convenir avec vous de la date de pose et de la durée du chantier. L'heure convenue sera respectée. Le jour de la pose, vous fixerez avec notre EXPERT POSEUR le déroulement du chantier : ordre d'intervention, récupération des anciennes menuiseries.... Nos EXPERTS POSEURS s'engagent à être ponctuels, à votre écoute, et à effectuer un travail dans les règles de l'art. Ils laisseront les lieux d'intervention nettoyés et propres. Ils disposent à cet effet de protections.



**ARTICLE 8 : EXPERTS, VOUS SEREZ**

Nos EXPERTS POSEURS s'engagent à vous donner toutes les explications nécessaires au bon fonctionnement des produits posés, à leur bonne utilisation ainsi qu'à leur entretien.



**ARTICLE 9 : GARANTIS, VOUS SEREZ**

Vous validerez avec nos EXPERTS POSEURS la bonne exécution de la pose et de nos engagements. A cet effet, vous signerez la fiche de réception des travaux qui attestera de la date de départ de la garantie L'EXPERT FENÊTRE\*\*.

Nos EXPERTS POSEURS vous remettront alors le carnet de garantie L'EXPERT FENÊTRE.



**ARTICLE 10 : À VOTRE ÉCOUTE, NOUS RESTERONS**

L'EXPERT POSEUR vous remettra notre fiche de satisfaction L'EXPERT FENÊTRE que vous nous retournerez pour nous faire part de vos remarques.

**NOTRE "GARANTIE 20 ANS\*\* SUR LES FENÊTRES PVC" EST COUVERTE PAR UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE ; ATTESTATION FOURNIE SUR DEMANDE.**

\*Hors opération promotionnelle.

\*\* 20 ans de garantie sur les soudures d'assemblage des cadres, et sur la matière PVC.